

## NUTRITION FOR GROWTH : La France doit agir pour lutter contre la faim



### Note de positionnement d'Action Contre la Faim

La faim progresse de façon alarmante. La sous-alimentation pourrait concerner jusqu'à 811 millions de personnes en 2020, dont 282 millions en Afrique<sup>1</sup>. Le 30 juillet 2021, les Nations Unies signalaient 23 foyers de crise alimentaire aigüe, dont 14 en Afrique<sup>2</sup>. Les crises climatiques et environnementales, les conflits, les inégalités et la mauvaise gouvernance sont les principales causes profondes de la crise de la faim. Le Sommet *Nutrition For Growth* (N4G) qui se tiendra au Japon les 7-8 décembre prochains, en marge des Jeux Olympiques de Tokyo, accueillera les dirigeants du monde entier pour prendre des engagements concrets sur les priorités suivantes : la santé et la nutrition, l'alimentation, la résilience aux crises et au conflits, la redevabilité en matière de données et les financements pour la nutrition.

Face à cela, les demandes globales d'ACF pour Nutrition for Growth (N4G) sont les suivantes :

- L'incarnation d'un leadership politique de la France sur la lutte contre la faim, par la participation du **Ministre des affaires européennes et étrangères, Jean-Yves Le Drian au Sommet N4G, au moins de manière virtuelle.**
- **L'engagement d'accueillir le prochain Sommet N4G en 2024 en marge des JO à Paris et dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016 - 2025).**
- L'engagement de la France à promouvoir dans son dialogue diplomatique et technique avec les pays les plus affectés par la sous-nutrition **l'intégration des interventions nutritionnelles dans le paquet de soins essentiels de santé primaire**, ainsi qu'à l'échelle communautaire, notamment dans le cadre du déploiement des feuilles de route nationales sur la Couverture Santé Universelle.
- **Opérationnaliser via des stratégies sectorielles (santé mondiale, égalité femmes-hommes etc.) l'objectif premier de la LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au**
- **Une reconnaissance de l'impact de la surcharge de travail des femmes sur la hausse de la faim et un engagement de la France à soutenir le déploiement des socles universels de la protection sociale dans les contextes fragiles pour reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré assigné aux femmes.**
- Une redevabilité accrue via la **présentation de l'évaluation de la feuille de route 2016-2020 au Sommet N4G** et un engagement à garantir la cohérence des politiques publiques françaises par le biais d'objectifs et d'indicateurs liés à la lutte contre la pauvreté, l'insécurité nutritionnelle, les inégalités de genre et les crises climatiques et environnementales.
- Un engagement de la France d'user de son influence politique et diplomatique pour **encourager l'Union européenne à annoncer des nouveaux engagements financiers pour la nutrition**, notamment dans l'objectif de la Présidence Française de l'Union Européenne. Nous appelons l'UE à engager 1,9 milliards de

<sup>1</sup> FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2021. *The State of Food Security and Nutrition in the World 2021. Transforming food systems for food security, improved nutrition and affordable healthy diets for all*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb4474en>

<sup>2</sup> ONU Info. 2021. *Famine en Afrique: l'Éthiopie et Madagascar au niveau d'alerte maximum (FAO et PAM)*. <https://news.un.org/fr/story/2021/07/1100892>. 30 juillet 2021.

développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales : la lutte contre la faim dans le monde.

dollars pour des interventions spécifiques à la nutrition pour la période 2021-2027. De plus, l'UE devrait s'assurer que 32% des programmes dans les secteurs pertinents soient sensibles à la nutrition d'ici 2024 et que ce chiffre atteigne 60% d'ici 2027.

- Un engagement à construire des systèmes alimentaires qui favorisent une alimentation et une nutrition saines en **orientant les financements français dédiés à l'agriculture vers l'agroécologie paysanne**, y compris à l'international.
- Un engagement à protéger l'espace humanitaire via la **mise en œuvre effective de l'Appel à l'action humanitaire du 26 septembre 2019, et des résolutions 2286, 2417 et 2573 du Conseil de Sécurité des Nations unies.**

### **Thème prioritaire n°1 – Santé : Faire de la nutrition une partie intégrante de la couverture santé universelle pour un développement durable**

Aujourd'hui, 45% de la mortalité infantile est due à la sous-nutrition<sup>3</sup>. La malnutrition chronique touchait, elle, 149 millions d'enfants de moins de 5 ans en 2020<sup>1</sup>. Les femmes et les adolescentes sont également particulièrement vulnérables à la sous-nutrition<sup>4</sup>. Il est donc urgent d'aborder la sous-nutrition comme une maladie à prendre en charge dans les systèmes de santé grâce à la Couverture Santé Universelle (CSU). La France a favorisé un leadership au niveau international en matière de santé mondiale à de nombreuses reprises<sup>5</sup>. A l'approche du Sommet Nutrition pour la Croissance, la mesure de la crise de la faim et la sous-nutrition comme enjeu majeur de santé mondiale requièrent une volonté politique forte de la part de la France et des engagements concrets. Pour réaliser les ambitions qu'elle s'est fixée, la France doit intégrer la lutte contre la sous-nutrition comme axe central de sa politique de santé mondiale, pour agir durablement sur sa prévention, son diagnostic, son traitement et sa prise en charge, en renfort de ses priorités en sécurité alimentaire, et aide humanitaire.

**Demande à la France : Promouvoir** dans son dialogue diplomatique et technique avec les pays les plus affectés par la sous-nutrition l'intégration des interventions nutritionnelles dans le paquet de soins essentiels de santé primaire, ainsi qu'à l'échelle communautaire, notamment dans le cadre du déploiement des feuilles de route nationales sur la Couverture Santé Universelle. <sup>7</sup>.

#### **Demandes spécifiques :**

- **Garantir** l'intégration de la nutrition et de la santé mentale<sup>8</sup> dans les services de soins de santé primaire et une meilleure accessibilité et disponibilité au niveau géographique, financier, culturel.
- **Renforcer** les systèmes de santé sur les six piliers : prestation de services de santé, personnel, financement, systèmes d'information, accès aux médicaments essentiels, leadership et gouvernance et ce, tout en garantissant la continuité des services de soins essentiels en toute situation. Renforcer

<sup>3</sup> OMS. 2021. *Malnutrition. Key facts*. OMS. 9 juin 2021 <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/malnutrition>

<sup>4</sup> Osendarp, S., Akuoku, J.K., Black, R.E. et al. 2021. *The COVID-19 crisis will exacerbate maternal and child undernutrition and child mortality in low- and middle-income countries*. *Nat Food* 2, 476–484 (2021). <https://doi.org/10.1038/s43016-021-00319-4>

<sup>5</sup> G20. 2021. *Rome Declaration, Global Health Summit. Rome, 21 May 2021* : [https://global-health-summit.europa.eu/rome-declaration\\_en](https://global-health-summit.europa.eu/rome-declaration_en)

<sup>6</sup> LOP-DSIM, <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000042676989/>

<sup>7</sup> OMS. 2020. *Mobilizing ambitious and impactful commitments for mainstreaming nutrition in health systems. Nutrition in universal health coverage. Global nutrition summit. OMS. Genève.*

notamment les systèmes d'alerte précoce et de surveillance pour détecter les cas de malnutrition, pour pouvoir agir avec des mesures préventives et curatives le plus rapidement possible contre la sous-nutrition et particulièrement la malnutrition aigüe.

- **Renforcer** le nombre de personnel disponible dans les structures de santé au niveau communautaire pour les soins de santé primaire, dont la nutrition. Cela passe notamment par une amélioration des conditions de travail du personnel de santé et des agents de santé communautaires, qui sont en première ligne face à la maladie de la sous-nutrition. Ces derniers sont trop souvent en sous-effectifs et sous-rémunérés, manquant de moyens et de formation, notamment la prise en charge de la malnutrition aigüe.
- **Améliorer** l'accès aux médicaments essentiels et intégrer des intrants nutritionnels dans les systèmes nationaux d'approvisionnement, qui aujourd'hui n'y figurent pas, et en améliorer la gestion.
- **Promouvoir** une gouvernance inclusive et participative des systèmes de santé - de l'échelon communautaire à l'échelon le plus globale -, afin de renforcer durablement les systèmes de santé via davantage de redevabilité et de prise en compte des besoins des usagers. Ces approches doivent inclure les populations, organisations de la société civile et autorités locales.

### Thème prioritaire n°2 - Alimentation : Construire des systèmes alimentaires qui favorisent une alimentation et une nutrition saines

Il faut accélérer la transformation des systèmes alimentaires actuels en faveur de l'agroécologie paysanne, qui est basée sur des savoirs faire et une connaissance locale des écosystèmes par les agriculteurs. Les systèmes alimentaires actuels, mondialisés et industrialisés, ainsi que les modèles d'agriculture et d'élevage intensifs qui leur sont associés, perpétuent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les inégalités de genre. Les systèmes alimentaires sont également responsables d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre, d'une importante dégradation de l'environnement, de l'effondrement de la biodiversité, et de la pression sur les ressources naturelles. Les systèmes alimentaires locaux et basés sur l'agroécologie doivent être privilégiés afin de mettre en place une alimentation diversifiée plus saine, nutritive et juste, ainsi qu'une réponse à l'impact de la crise climatique.

**Demande à la France : Prendre toutes les mesures nécessaires** pour construire des systèmes alimentaires justes, durables et résilients, qui favorisent une alimentation et une nutrition saine. La France doit pour cela orienter ses financements dédiés à l'agriculture vers l'agroécologie, y compris dans ses projets et investissements à l'international. Elle doit aussi faciliter et garantir la participation véritable des groupes les plus touchés par la malnutrition à tous les niveaux, en établissant des cadres juridiques et gouvernance, des politiques et des investissements publics facilitant et renforçant l'organisation autonome de ces personnes.

### Thème prioritaire n°3 - Résilience : Lutter efficacement contre la malnutrition dans les contextes fragiles et affectés par les conflits

Renforcer la résilience des populations face aux conflits et aux crises implique d'opérationnaliser le nexus humanitaire-développement en protégeant d'une part la capacité d'intervention des acteurs humanitaires sur le court-terme et en déployant d'autre part des socles universels de protection sociale sur le long-terme.

**Protection de l'espace humanitaire** : Un espace humanitaire doit être promu et préservé dans les zones de conflits et les zones fragiles afin de maintenir des interventions vitales. Pour cela, il s'agit de faciliter en tout temps l'accès des populations aux services de base et la délivrance d'une aide respectueuse des principes humanitaires. Enfin, il faut assurer l'adoption, la mise en œuvre rapide et compréhensive de l'Appel à l'action humanitaire du 26 septembre 2019, notamment par les pays les plus touchés par la faim et la malnutrition, et

des résolutions 2286, 2417 et 2573 du Conseil de Sécurité des Nations unies<sup>8</sup> visant à mieux protéger les populations civiles des impacts des conflits sur la faim.

**Demande à la France : Protéger** l'espace humanitaire via la mise en œuvre effective de l'Appel à l'action humanitaire du 26 septembre 2019, et des résolutions 2286, 2417 et 2573 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

**Garantir le droit à la protection sociale universelle :** La protection sociale est un droit humain. Les socles de protection sociale universels<sup>9</sup> font référence à des soins de santé essentiels disponibles, accessibles, acceptables et de qualité ; à une sécurité élémentaire de revenu pour les enfants<sup>10</sup>, les personnes en âge de travailler<sup>11</sup> et les personnes âgées. Les partenaires de développement jouent un rôle déterminant pour le développement de la protection sociale universelle. Pourtant, à travers différentes mesures<sup>12</sup>, force est de constater que le droit à la protection sociale universelle est remis en cause. Les rôles de genre attribuent de manière disproportionnée le travail de soins aux femmes et filles, sans que le travail domestique qu'elles effectuent soit reconnu ou compensé. Moins d'une mesure de protection sociale sur cinq prise par les États pour répondre à la pandémie était sensible au genre<sup>13</sup>, et ce alors que les femmes ont été les plus durement touchées<sup>14,15</sup>. Elles ont plus de chance d'être pauvres, tout en étant les premières responsables de la lutte contre la faim à travers le soin aux enfants. Dans ce contexte, les États ont la responsabilité de faire du développement des socles de protection sociale universels une priorité, et de reconnaître le travail de soins non rémunéré afin de contrebalancer les inégalités de genre.

**Demande à la France : Défendre** le droit et accès de tous aux socles universels de protection sociale

**Demandes spécifiques :**

- **Promouvoir** une sécurité élémentaire de revenu transformatrice des inégalités de genre pendant les 1000 premiers jours de l'enfant et garantir l'accès aux services et biens essentiels de sécurité nutritionnelle.
- **Promouvoir** des politiques macro-économiques plus justes et plus redistributives, permettant aux États à faibles et moyens revenus de dégager de l'espace fiscal pour la protection sociale universelle<sup>16</sup>.
- **Soutenir** la mise en place d'un fond mondial pour la protection sociale<sup>17,18,19</sup>, qui permettrait aux pays à faibles revenus de combler le déficit de financement et d'instaurer des systèmes de protection sociale universels favorisant la transformation des rôles assignés de genre et des inégalités en reconnaissant, réduisant et redistribuant le travail de soins non rémunéré des femmes pauvres.

<sup>8</sup> Condamnant respectivement les attaques contre les infrastructures et le personnel humanitaire et médical, l'utilisation de la famine comme méthode de guerre, et les attaques contre les infrastructures et biens indispensables à la survie des populations civiles.

<sup>9</sup> Définis par la recommandation n°202 de l'OIT sur les socles de protection sociale, et adoptée à l'unanimité en 2012.

<sup>10</sup> Permettant d'accéder à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tout autres biens et services nécessaires

<sup>11</sup> Notamment en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité

<sup>12</sup> dites « d'assainissement budgétaire » ou « d'austérité » et des approches visant à mobiliser en priorité auprès du secteur privé les fonds manquants pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD)

<sup>13</sup> G. Azcona, A. Bhatt, J. Encarnacion, J. Plazaola-Castaño, P. Seck, S. Staab, L. Turquet, UN Women (2020). *From insight to action - Gender equality in the wake of Covid19*. Genève. p. 68

<sup>14</sup> Selon l'OIT, les pertes d'emploi pour les femmes s'élevaient à 5% en 2020, contre 3,9% pour les hommes. Organisation Internationale du Travail (2021), *COVID-19 and world of work – Updated estimates and analysis*. p.9

<sup>15</sup> D. Headey, R. Heidkamp, S. Osendarp, M. Ruel, N. Scott, R. Black and al. The Lancet, on behalf of the Standing Together for Nutrition consortium (2020). *Impacts of COVID-19 on childhood malnutrition and nutrition-related mortality*.

<sup>16</sup> Organisation Internationale du Travail (2019). *Fiscal space for social protection - A Handbook for Assessing Financing Options*. Genève

<sup>17</sup> *Over 200 civil society organizations and trade unions unite to call for a Global Fund for Social Protection to protect the most vulnerable during COVID-19 and beyond*, Global Coalition for Social Protection Floors, Communiqué de presse, 21 septembre 2020

<sup>18</sup> Olivier De Schutter, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains (2021). *The Global Fund for Social Protection: International Solidarity in the Service of Poverty Eradication*. Genève

<sup>19</sup> Au sein de son comité sur la sécurité sociale, juin 2021

- **Adopter** une position publique cohérente en faveur des socles de protection sociale universels, notamment en s’opposant aux approches macro-économiques freinant leur développement et conduisant à la mise en place de programmes de transferts monétaires limités dans le temps et ultra-ciblés.

#### Thème transversal n°4 : Promouvoir une redevabilité fondée sur les données

##### Demands à la France :

- **Capitaliser** sur les exemples d’implication significative et réussie des populations, OSC et autorités locales dans l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation des mesures déployées à tous les niveaux pour lutter contre la malnutrition. Ces bonnes pratiques devront être généralisées pour améliorer la redevabilité de la France en matière de lutte contre la malnutrition.
- **Etre exemplaire** en matière de redevabilité et transparence en présentant l’évaluation de la feuille de route nutrition 2016-2020 au Sommet N4G.
- **Assurer** une cohérence des politiques publiques françaises par le biais d’objectifs et d’indicateurs liés à la lutte contre la pauvreté, l’insécurité nutritionnelle, les inégalités de genre et les crises climatiques et environnementales. L’utilisation du marqueur nutrition par les pays membres du Comité d’Aide au Développement (CAD) de l’OCDE est essentielle pour s’assurer que la programmation nutritionnelle s’attaque à la fois aux déterminants immédiats et aux déterminants sous-jacents de la malnutrition.

#### Thème transversal n°5 : Mobiliser de nouveaux investissements et promouvoir l’innovation dans le financement de la nutrition

L’Union européenne (UE) a été un leader ces dernières années dans le domaine de la nutrition sur le plan politique et financier lors du premier sommet N4G en 2013<sup>20</sup>. Actuellement et sans nouvel engagement financier pour la période 2021-2027, il sera impossible pour l’UE d’éradiquer l’insécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau global. La nutrition fait écho aux différentes priorités thématiques et géographiques de la Commission européenne et de l’instrument Global Europe<sup>21</sup>, et devrait faire partie intégrante des discussions sur la future stratégie UE-Afrique et du prochain sommet UE-AU en 2022. L’UE doit mettre en place une approche multisectorielle à la nutrition en lien avec les systèmes de santé, alimentaires, de protection sociale, d’eau, assainissement et hygiène. Le sommet N4G 2021 est une opportunité clé pour l’UE afin d’annoncer des engagements politiques en lien avec ces différentes thématiques. La France a un vrai poids dans ces discussions. Nous l’appelons à encourager la Commission européenne à prendre de nouveaux engagements politiques et financiers pour la nutrition dans le prochain cadre financier pluriannuel au sommet N4G 2021.

##### Demands à la France :

- **Soutenir** la participation des Commissaires Urpilainen et Lenarcic au nom de l’Union européenne au sommet N4G 2021 afin que l’UE soit représentée par des intervenants de haut-niveau.
- **Encourager** la Commission Européenne à prendre des engagements politiques et financiers en faveur de la nutrition pour la période 2021-2027. Cela passe par mettre en place une approche multisectorielle à la nutrition (santé, eau, hygiène, assainissement, protection sociale, agriculture, genre), et promettre et décaisser une somme supérieure à celle du Sommet de 2013<sup>22</sup> sous la forme de financements de qualité, c’est-à-dire, entre autre, de long-terme, flexible, orienté vers les acteurs locaux dans le respect des engagements du Grand Bargain.

<sup>20</sup> En annonçant un engagement financier de 3,5 milliards d’euros pour la période 2014-2020

<sup>21</sup> Elle est au cœur du Green Deal et de sa stratégie Farm to Fork, du développement humain, et est également liée à l’emploi, la sécurité et la paix.

<sup>22</sup> 3.5 milliards d’euros sur 2014-2020